

Bruxelles, le 20 juin 2019
(OR. en)

10499/19

SOC 506
EMPL 393
SAN 314

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre titulaire, pour la Hongrie, du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

1. Conformément à l'article 4, paragraphe 1, troisième alinéa, et à l'article 4, paragraphe 5, du règlement (UE) 2019/126, les membres et les membres suppléants du conseil d'administration représentant les gouvernements, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs des États membres sont nommés par le Conseil parmi les membres et les membres suppléants du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour une période de quatre ans.
2. Par sa décision du 9 avril 2019¹, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Certains membres titulaires et suppléants devaient cependant encore être nommés à un stade ultérieur.
3. Le Secrétariat général du Conseil a reçu une proposition de nomination à un poste de membre titulaire pour la Hongrie, comme indiqué dans le projet de décision du Conseil figurant dans le document 10497².

¹ JO C 135 du 11.4.2019, p. 7.

² Texte mis au point par les juristes-linguistes.

4. En conséquence, le Comité des représentants permanents pourrait suggérer que le Conseil:
- a) adopte, en point "A", la décision du Conseil portant nomination d'un membre titulaire, pour la Hongrie, du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, et
 - b) décide de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.
-